



Intervention CGT le 29 avril Groupe de travail "Rémunérations et carrières Fonction publique" avec les représentants du ministère et des organisations syndicales

Madame la Directrice,
Mesdames, Messieurs

La CGT dénonce la manière dont vous avez organisé la réunion de travail de ce jour sur la question des rémunérations. Nous n'avons cessé de le dire et nous le réaffirmons avec force aujourd'hui : l'urgence est à la mise en œuvre d'une autre politique salariale dans la fonction publique au bénéfice de l'ensemble des agents publics, des fonctionnaires et non titulaires des trois versants constitutifs de la fonction publique.

La CGT ne saurait limiter la discussion et le processus de négociation qu'elle exige toujours aux seuls agents du versant de l'État.

Cette façon de procéder est pour nous irrecevable.

Nous sommes venus aussi vous dire que la CGT mettra tout en œuvre pour empêcher toute tentative d'une politique salariale différenciée dans la fonction publique qui briserait son unicité.

C'est dans ce sens qu'elle réaffirme notamment son attachement à une politique salariale fondée sur le point d'indice, sa valeur, son unicité et sur une grille indiciaire de rémunération unique.

Le contentieux salarial ne cesse de s'aggraver et des réponses doivent être apportées aux revendications des personnels.

Depuis plus de 15 ans, les politiques d'austérité ont détruit méthodiquement le pouvoir d'achat des agents publics.

Elles ont affaibli nos carrières, vidé les concours, dégradé nos conditions de travail, et in fine mis en péril la qualité des services rendus à la population.

Nous avons regardé avec la plus grande attention le document que vous nous avez fourni qui, pour le moins que l'on puisse dire, ne recueille pas notre assentiment, nous tenons donc à préciser quelques éléments sur la base de votre présentation et de l'analyse que nous avons faite.

Vous affirmez que des efforts salariaux ont été faits entre 2020 et 2024. Mais vous effacez purement et simplement l'histoire récente, en oubliant de rappeler

qu'entre 2010 et 2020, le point d'indice a été gelé, à l'exception de deux augmentations minimales de 0,6 % alors que l'inflation a bondi de près de 20 %.

Votre cadrage est donc incomplet, de fait en ne considérant que le versant de l'Etat, et même sur cet unique versant, profondément biaisé.

Et nous ne parlons même pas de la réalité terrain, le gel du point continue à laminer les carrières et les primes restent inégalement réparties.

Depuis 2018, le salaire moyen des agents publics est devenu inférieur à celui du privé ;

- Aujourd'hui, un agent public gagne en moyenne 100 € de moins qu'un salarié privé exerçant des fonctions équivalente, en considérant une valeur moyenne calculé sur les 3 versants. Car pour le versant territorial, la rémunération moyenne annuelle est à ce jour inférieure de 5000 € à celle du privé.

Le décrochage est massif, et vos réponses sont dramatiquement en décalage :

- Rien sur une revalorisation générale du point d'indice,
- Rien sur un plan de rattrapage par rapport au privé,
- Rien sur une indexation sur l'inflation.

Pour les jeunes diplômés et les cadres intermédiaires, l'attractivité de la fonction publique s'effondre, les concours sont désertés, la désaffection devient structurelle.

La DGAFP reconnaît elle-même dans ses statistiques 2024 que la proportion d'agents publics âgés de moins de 30 ans est en chute libre.

Enfin, il est impossible de passer sous silence les trois circulaires publiées par le Premier ministre le 23 avril 2025.

Ces textes imposent :

- Un verrouillage total des dépenses publiques, avec interdiction de desserrer les plafonds budgétaires,
- Un gel strict de la masse salariale, bloquant les schémas d'emplois et les revalorisations catégorielles,
- Une austérité renforcée pour les hôpitaux et les établissements de santé, au détriment de la qualité des soins.

Ces circulaires organisent l'asphyxie budgétaire des services publics et interdisent toute amélioration sérieuse des rémunérations ou des moyens d'action.

Elles confirment que les fonctionnaires resteront les variables d'ajustement de l'austérité, car elles sont incompatibles avec toute ambition salariale et toute exigence de service public de qualité.

Face à ces constats, la CGT porte des revendications précises :

- Une augmentation immédiate d'au moins 10 % du point d'indice pour aller vers le rattrapage du pouvoir d'achat.
- Un plan pluriannuel de rattrapage salarial public/privé devant se traduire par une hausse de 22 % de la valeur du point.
- L'indexation du point d'indice sur l'inflation, pour stopper l'érosion continue.
- La refonte des grilles indiciaires, pour reconnaître les niveaux de qualification et pour garantir un déroulement de carrière correct pour toutes les catégories.
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, la revalorisation des filières à prédominance féminine.
- Une intégration des primes dans le traitement indiciaire, pour garantir les droits à la retraite.

Le statu quo salarial est intenable, la fonction publique est à la croisée des chemins : soit vous revalorisez les agents, soit vous condamnez nos services publics.

Nous attendons des actes politiques forts, la dignité des agents publics, la qualité des services rendus à la population l'exigent. C'est une des raisons qui amène la CGT à participer aux manifestations du 1^{er} mai et à appeler les agents publics à la grève et aux manifestations le mardi 13 mai.

Je vous remercie.